

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal Du 18 juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 18 juin 2020, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

1) Budget primitif 2020

Monsieur Le Maire explique et présente le projet de budget. Il rappelle et explique les reports des restes à réaliser dans la section d'investissement et précise que le budget est bâti en tenant compte pour les dépenses de fonctionnement du réalisé de l'année n-1 et les recettes sont calculées au plus juste pour être le plus véritable possible. Cette année les recettes des loyers ont été minimisées. Les dotations de l'État sont des chiffres officiels.

Après ces précisions Monsieur HERVO explique les différentes opérations d'investissement.

- éclairage public : il s'agit d'un reliquat de dépenses qui pourra être basculé sur un autre poste ou pour des achat de décorations de Noël. Il est proposé d'éclairer l'abri bus au bout du pont de Lurais.
- travaux de voirie : il s'agit des travaux de Pierre Levée, le Chiron, l'Augelière et rénovation de certains trottoirs (travaux à déterminer par la commission de voirie).
- outillage matériel et mobilier : crédit pour l'acquisition du projecteur numérique en dépense et en recette les subventions du département ainsi que l'acquisition de 4 lits pour le gîte.
- Rénovation des bâtiments communaux : des crédits sont prévus pour terminer en interne les travaux de réhabilitation des logements Rue du petit Paris.
- Barrage Creuse : crédits prévus pour la mise aux normes pour les sédiments et les poissons migrateurs et la restauration du barrage. 50 % est financé par l'agence de l'eau, mais nécessité de trouver d'autres fonds.
- Place Saint Martin : les travaux n'étaient pas terminés au mois de décembre ce qui explique les reports. Il est demandé la possibilité de cacher les poubelles trop visible sur la place et au Moulin. Monsieur Le Maire répond que plus les poubelles sont dissimulées plus les gens déposent des ordures au pieds.
- Maison de santé : le projet est presque fini. Il sera présenté au Conseil après validation par les professionnels de santé et ensuite transmis à l'ARS. La commune percevra une subvention à hauteur de 50 %. Un emprunt relais pour la récupération de la TVA est envisagé ainsi qu'un emprunt à long terme dont les échéances doivent être couvertes par le loyer.
- bâtiment commercial Rue de la Mairie : Il s'agit de restes à réaliser. Monsieur Hervo a visité ce matin avec le responsable du groupe Proxy-Carrefour et le futur gérant du bâtiment. Le coût d'acquisition du bâtiment est de 35000 € hors frais de notaire.

Il est évoqué la possibilité de destruction de l'ancienne école. Monsieur Le Maire répond que rien n'est figé et que le budget est un acte prévisionnel.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 suivant le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 051 997,70	0,00	0,00	1 051 997,70
Recettes	948 234,00	0,00	103 763,70	1 051 997,70

Section d'investissement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 047 122,00	215 200,00	110 472,56	1 372 794,56
Recettes	1 279 091,80	93 702,76	0,00	1 372 794,56

2) Vote des 4 taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter les taux pour l'année 2020 indiqués dans le tableau ci-dessous et de voter le produit correspondant.

	Taux voté 2020	Produits votés
Taxe habitation	11,12 %	154 346,00
Taxe foncière (bâti)	8,27 %	90 887,00
Taxe foncière (non bâti)	20,62%	14 702,00
	Total	105 589,00

3) subvention association

Le Conseil Municipal vote les subventions comme définies dans le tableau en annexe.

4) Délibération en non valeurs

Sur proposition de M. le Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de statuer sur l'admission en non-valeurs des titres de recettes selon la liste pour un montant total de 771,69 €.

5) Prime COVID

Monsieur Le Maire explique que tous les ans les salariés bénéficient d'une prime en fin d'année. Cette prime est divisée en 2 parties, une partie basée sur le poste occupé (IFSE) et une seconde partie basée sur la façon de servir (CIA). Monsieur Le Maire propose, au vu du travail effectué par les agents pendant le confinement de verser aux agents une prime avec une enveloppe globale équivalente à l'enveloppe de la seconde partie de la prime habituellement versée. Cette prime se substitue à la partie CIA. Elle est plus bénéfique aux agents car non imposables et non soumise aux cotisations.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette décision et charge Monsieur Le Maire de faire le nécessaire.

6) Travaux Pierre Levée

Monsieur Le Maire propose de réunir la commission de voirie pour se rendre sur place pour les travaux à réaliser à Pierre levée pour permettre le ramassage des ordures ménagères au porte à porte.

La réunion est prévue mardi 23 juin.

7) Achat mobilier gîte

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de changer des lits au gîte. Le coût est de 2 329,49 € TTC.

8) Questions diverses

- délégués à la commission des impôts directs : Monsieur Le Maire informe que pour la commission il est nécessaire de faire parvenir une liste de 24 personnes afin que soit choisi parmi cette liste 6 titulaires et 6 suppléants.

- Indication camping et mairie : voir jalonnement et indication camping.

- En face d'Arno-Coiff, le trottoir a été neutralisé pour chute de pierre. Le futur propriétaire doit faire les travaux.

- Avant les élections il avait été évoqué de faire le tour des bâtiments communaux et de faire une réunion avec l'ensemble du personnel. Monsieur Le Maire répond que pour la visite des bâtiments il faut fixer une date et concernant la réunion avec le personnel, elle pourra être organisée au mois de septembre suivant l'évolution de la crise sanitaire.

- Une précision est demandée quant au fonctionnement des commissions : les commissions sont réunis soit par les adjoints soit par Le Maire. Il est demandé qu'un retour suite au réunion de syndicat ou de commission soit fait lors des réunions de conseil.

- aménagement carrefour : réflexion sur divers aménagements possibles au carrefour ou avant afin de réduire la vitesse des véhicules pour éviter les accidents.

Séance levée à 00 h 15

Fait à Tournon Saint Martin le 29 juin 2020